

NOS VALEURS 



PLAISIR



RESPECT

PARTAGE

DÉPASSEMENT DE SOI



www.ffessm.fr



Assemblée générale

CODEP69 FFESSM

18 Octobre 2023



Rapport de la commission Archéologie subaquatique

Présenté par Franck Pothé



Pour Rappel

Le département ne possède qu'un seul club fédéral dédié à la pratique de l'archéologie subaquatique :
le GRAAL

Que la pratique de l'archéologie subaquatique est fortement encadré par le ministère de la Culture et le ministère du travail

Qu'il faut pour pratiquer, avoir une formation de scaphandrier professionnel et être à minima en possession du CAH 1Bb (certificat d'Aptitude à Hyperbarie)



En 2022-2023 les adhérents au niveau du département sont de 25 adhérents et 15 licences (via le GRAAL)

En 2023-2024 les adhérents au niveau du département sont à ce jour de 15 adhérents et 12 licences (via le GRAAL)



Pour la troisième année consécutive l'archéologie subaquatique est en pause pour des raisons d'un blocage administratif au niveau national

L'état n'est plus en capacité d'avoir au niveau régional de fonctionnaires pour signer les documents inhérents à la sécurité des chantiers de prospections subaquatiques (PPR – Plan de prévention des risques)



ACTIONS DE LA COMMISSION

Participer à des réunions avec le SRA, la DRAC, le Ministère de la Culture pour débloquer la situation administrative

Insister les adhérents à pratiquer l'archéologie subaquatique sur des chantiers professionnels et des formations aux techniques de scaphandrier et de l'archéologie « sous l'eau »



ACTIONS DE LA COMMISSION

Continuer à poser (via le GRAAL) des demandes de chantiers de prospections dans le Rhône et dans la Saône auprès du SRA (Service Régional de l'archéologie), pour montrer que la demande existe